

English version, see below
La version en anglais se trouve ci-dessous

RDC : Il est urgent d'établir un mécanisme national de prévention de la torture face aux conditions inhumaines de détention

GENEVE/KINSHASA (11 décembre 2024) – Le [Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture](#) (SPT) a appelé aujourd'hui à une action urgente pour établir un mécanisme de prévention de la torture en République Démocratique du Congo (RDC), à la suite de sa première visite dans le pays du 1er au 7 décembre.

« Les progrès réalisés par la RDC dans la mise en place de son mécanisme national de prévention (MNP) sont très encourageants, mais une mise en œuvre rapide est essentielle », a déclaré Hamet Saloum Diakhaté, chef de la délégation du SPT.

« Ce mécanisme national de prévention est nécessaire pour remédier rapidement aux déplorables conditions de détention que nous avons observées au cours de notre mission et est aussi essentiel pour prévenir la torture et les mauvais traitements. »

La RDC a ratifié [le Protocole facultatif à la Convention contre la torture](#) (OPCAT) en 2010, s'engageant à créer un MNP indépendant pour surveiller les lieux de privation de liberté et prévenir la torture, et travaille depuis lors à la mise en place de son MNP afin de se conformer à ses obligations internationales.

Au cours de la visite, la délégation a tenu des réunions de haut niveau avec plusieurs autorités, notamment le Ministre de la Justice, garde des sceaux, la Ministre des Droits humains, le Président du Sénat et le Président de la Commission des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale, ainsi qu'avec le président de la Commission nationale des Droits de l'Homme et des représentants du corps diplomatique, de la société civile et des agences des Nations Unies.

La délégation a également effectué des visites inopinées dans plusieurs lieux de détention, dont deux prisons, plusieurs commissariats de police ainsi que dans les cachots du Palais de Justice de Kinshasa. Lors de ces visites, ses membres ont mené des entretiens confidentiels avec des détenus, des agents pénitentiaires, des policiers et le personnel médical.

« Nous avons constaté que la surpopulation carcérale s'étend aux cellules et aux cachots des commissariats de police et des tribunaux, qui sont des lieux pas du tout

adaptés à la détention de personnes au-delà de 48 heures ; cette situation est principalement causée par le recours systématique à la détention provisoire et cela pendant de trop longues périodes », a encore déclaré Diakhaté.

A l'issue de la visite, le SPT soumettra un rapport confidentiel à la RDC détaillant ses observations et recommandations pour prévenir la torture et améliorer les conditions de détention. Il a encouragé le gouvernement à rendre le rapport public pour faciliter la mise en œuvre de ses recommandations.

Le SPT a pour mandat d'effectuer des visites inopinées dans les prisons, les centres de détention, les commissariats de police, les hôpitaux psychiatriques et tout autre lieu où des personnes sont privées de liberté, et cela dans tous les États parties à l'OPCAT. Depuis le début de son mandat en 2007, le SPT s'est rendu dans plus de 80 pays.

La délégation du SPT était composée de Hamet Saloum Diakhaté, chef de la délégation (Sénégal), Hamida Dridi (Tunisie), Jakub Czepek (Pologne) et Julia Kozma (Autriche).

FIN

Pour les demandes des médias ou pour plus d'informations, veuillez contacter:

Joao Nataf à joao.nataf@un.org (+41 79 444 4113), ou

Vivian Kwok à vivian.kwok@un.org, ou

Section Médias du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies à ohchr-media@un.org

À ce jour, [le Protocole facultatif à la Convention contre la torture](#) a été ratifié par **94 États**. Les États sont tenus d'autoriser le SPT à visiter sans préavis ni entrave tous les lieux où des personnes sont ou peuvent être privées de liberté. Les États parties doivent également établir un mécanisme national de prévention indépendant qui, de même, effectue des visites régulières dans tous les lieux du pays où des personnes sont ou peuvent être privées de liberté.

Le mandat du SPT est de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants des personnes privées de liberté, par le biais de visites et de recommandations aux États parties au Protocole facultatif. Le SPT communique ses recommandations et observations aux États au moyen d'un rapport confidentiel et, le cas échéant, aux mécanismes nationaux de prévention. Toutefois, les États parties sont encouragés à autoriser le SPT à publier son rapport, aussi comme moyen de prévention.

Le SPT est composé de [25 membres indépendants et impartiaux](#) qui sont des experts indépendants des droits de l'homme venus du monde entier, qui siègent à titre personnel et non en tant que représentants des États parties.

Apprenez-en plus avec nos vidéos sur [le système des organes conventionnels](#) et le [Sous-comité pour la prévention de la torture](#)

***Suivez les organes conventionnels de l'ONU sur les réseaux sociaux !
Nous sommes sur Twitter [@UNTreatyBodies](#)***

DRC: Torture prevention mechanism urgently needed amid inhuman prison conditions

GENEVA/KINSHASA (11 December 2024) – The [UN Subcommittee on Prevention of Torture](#) (SPT) today called for urgent action to establish a torture prevention mechanism in the Democratic Republic of the Congo (DRC), following its first visit to the country from 1 to 7 December.

“The progress made by the DRC in setting up its national preventive mechanism (NPM) is very encouraging, but swift implementation is critical,” said Hamet Saloum Diakhaté, head of the SPT delegation.

“This mechanism is essential for addressing the deplorable detention conditions that we have observed during our mission and is also critical for preventing torture and ill-treatment.”

The DRC ratified the [Optional Protocol to the Convention against Torture](#) (OPCAT) in 2010, committing to create an independent NPM to monitor places of deprivation of liberty and prevent torture, and has since been working to set up its NPM in order to comply with its international obligations.

During the visit, the delegation held high-level meetings with officials, notably the Minister of Justice, “garde des sceaux”, the Minister of Human Rights, the President of the Senat and the President of the National Assembly’s Human Rights Commission, as well as with the President of the National Human Rights Commission, representatives of the diplomatic corps, civil society and UN agencies.

The delegation also made unannounced visits to several places of detention, including two prisons, different police stations and the cells of the Palais de Justice (central court) in Kinshasa. During these visits, its members conducted confidential interviews with detainees, prison officers, police officers and medical staff.

“We observed that prison overcrowding, which also extends to police stations and court cells that are unfit for holding people beyond 48 hours, is primarily caused by the systematic use of pre-trial detention for excessive prolonged periods,” Diakhaté said.

Following the visit, the SPT will submit a confidential report to the DRC detailing its observations and recommendations to prevent torture and improve detention

conditions. It encouraged the government to make the report public to facilitate the implementation of its recommendations.

The SPT has a mandate to carry out unannounced visits to prisons, detention centres, police stations, psychiatric hospitals and any other place where people are deprived of their liberty in all States parties to the OPCAT. Since the beginning of its mandate in 2007, the SPT has visited more than 80 countries.

The SPT delegation comprised Hamet Saloum Diakhaté, head of delegation (Senegal), Hamida Dridi (Tunisia), Jakub Czepek (Poland) and Julia Kozma (Austria).

ENDS

For media enquiries or further information, please contact

Joao Nataf at joao.nataf@un.org (+41 79 444 4113), or

Vivian Kwok at vivian.kwok@un.org, or

Media Section of the UN Human Rights Office at ohchr-media@un.org

Background

To date, [the Optional Protocol to the Convention Against Torture](#) has been ratified by [94 states](#). States are under the obligation to allow the SPT unannounced and unhindered visits to all places where persons are deprived of their liberty. States Parties should also establish a national preventive mechanism, which should conduct regular visits to places throughout the country where people are deprived of liberty.

The mandate of the SPT is to prevent torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment of persons deprived of their liberty, through visits and recommendations to States parties to the Optional Protocol. The SPT communicates its recommendations and observations to States by means of a confidential report and, where necessary, to national preventive mechanisms. However, States parties are encouraged to request that the SPT publish the reports.

The SPT is composed of [25 independent and impartial members](#) who are independent human rights experts drawn from around the world, who serve in their personal capacity and not as representatives of States Parties.

***Find out more with our videos on [the Treaty Body System](#) and
the [Subcommittee on Prevention of Torture](#)***

***Follow the UN treaty bodies on social networks!
We are on Twitter [@UNTreatyBodies](#)***